

EXTRAIT DU REGISTRE DES EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 FEVRIER 2026

En l'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février
Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au siège de la communauté de communes, Maison Intercommunale des Services, 5 rue de la Gare – 54170 COLOMBEY les BELLES sous la présidence de Monsieur Philippe PARMENTIER

Membres du conseil communautaire en exercice : 57 **Quorum : 29**

Date de convocation : 13 février 2026

Votants présents (33) : Monsieur Eric MATHIEU ; Madame Emeline MAGNIER-CARETTI, Monsieur Roland MILLERY ; Monsieur Denis VALLANCE ; Monsieur Ludovic DELOCHE ; Monsieur Charles FRANÇOIS ; Monsieur Denis THOMASSIN; Monsieur Hervé MANGENOT ; Monsieur Jérôme RUFFIN ; Monsieur Alain GRIS; Monsieur Benjamin VOINOT; Monsieur Gérard WECKERING ; Monsieur Patrice BONNEAUX ; Madame Nathalie CROSNIER ; Madame Sonia CHAUMONT ; Monsieur Daniel THOMASSIN ; Madame Geneviève LOCH ; Monsieur Patrick AUBRY; Madame Valérie HOFFMANN ; Monsieur Denis VETIER ; Monsieur Patrick DETHOREY ; Monsieur Denis KIEFFER; Monsieur Régis BARBIER ; Monsieur Jean-Pierre CALLAIS; Monsieur Philippe PARMENTIER ; Monsieur Daniel VATTANT ; Monsieur Benoît GARNIER ; Monsieur Samuel GRIS ; Monsieur Roland HUEL ; Monsieur Cyril SANDERS; Madame Elisabeth DELCROIX; Monsieur Claude DELOFFRE ; Monsieur Alain ABSCHIEDT.

Avaient donné procuration (8) : Madame Clothilde MATHIOT (ALLAMPS) à Monsieur Denis VALLANCE (ALLAMPS) ; Madame Martine MICHEL (BLENOD LES TOUL) à Monsieur Jérôme RUFFIN (BLENOD LES TOUL) ; Madame Marie Thérèse VAILLANT (BULLIGNY) à Monsieur Alain GRIS (BULLIGNY) ; Monsieur Alain GODARD (GEMONVILLE) Monsieur Eric MATHIEU (ABONCOURT) ; Madame Corinne FERRARO à Monsieur Jean Pierre CALLAIS ; Monsieur Charles MATOS (MOUTROT) à Monsieur Patrick AUBRY (CREZILLES) Madame Laurence BROQUERIE (THUILLEY AUX GROSEILLES) à Monsieur Samuel GRIS ((THUILLEY AUX GROSEILLES) ; Monsieur Cyril BICHET (URUFFE) à Madame Elisabeth DELCROIX (URUFFE).

Avaient donné pouvoir (0) : /

Présents	33	Votants	41	Procuration	8	Pouvoir	0
----------	----	---------	----	-------------	---	---------	---

Secrétaire de séance : Patrick AUBRY

CC_2026_047 Revalorisation tarifaire des missions de service technique pour l'entretien, la valorisation des espaces publics et des bâtiments des communes et syndicats

Depuis 2010, la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulais assure, par convention, des prestations de service technique au bénéfice des communes membres et des syndicats intercommunaux pour l'entretien et la valorisation des espaces publics et des bâtiments.

Par délibération du 5 décembre 2024, le Conseil communautaire a approuvé le principe d'une revalorisation progressive et linéaire du tarif horaire afin d'atteindre l'équilibre financier du service à l'horizon 2031. Le tarif horaire fixé pour l'année 2025 au vu des éléments présentés au conseil communautaire était de 25 €.

Pour mémoire le coût horaire actualisé prenait en compte :

- La masse salariale : environ 31 €/heure
- Frais inhérent au fonctionnement du service (carburant, entretien des véhicules, matériel) : estimé à environ 4€/heure

Ces estimations ont permis de constater un coût horaire réel du service à 35 €.

Conformément à la trajectoire financière proposée en 2025, il est proposé de fixer le tarif horaire des prestations de service technique à 26,50 € à compter du 1er janvier 2026.

Vu la délibération n°2024-148 du conseil communautaire en date du 5 décembre 2024, approuvant le principe de la revalorisation tarifaire pour les prestations de service technique aux communes et syndicats à partir de l'année 2025,

Considérant les coûts l'ensemble des coûts à intégrer dans la tarification horaire, à savoir la main d'œuvre et le matériel,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **FIXE** le tarif horaire de facturation à **26,50 € pour l'année 2026** (soit 22,50 € pour la main d'œuvre et 4€ pour le matériel)

- **AUTORISE** monsieur le Président ou son représentant à signer les avenants aux conventions de prestation de service en vigueur avec les communes concernées pour prendre en compte les évolutions tarifaires du service.

Le secrétaire de séance
Patrick AUBRY

Le Président,
Philippe PARMENTIER

